

Séance plénière du 16 juin 2014

**« UNE REGION FORTEMENT ENGAGÉE EN MATIÈRE  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE » (AGENDA 21)  
ET « LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR L'EMPLOI  
ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> commissions ;

Vu l'avis du bureau ;

Monsieur Guy JANVROT, rapporteur entendu ;

**DÉLIBÈRE**

Le CESER a souhaité réunir en un seul avis les deux rapports ayant trait au développement durable. De fait, l'économie circulaire et le projet de charte régionale pour des manifestations écoresponsables sont des actions concrètes d'application d'un Agenda 21. L'avis du CESER se situe donc dans la suite des différents avis rendus par l'assemblée sur ce sujet.

**L'Agenda 21 de la Région**

Depuis maintenant 7 ans, le Conseil régional s'appuie sur son Agenda 21 pour orienter l'ensemble de ses politiques, ce qui demande un temps relativement long, face aux changements rapides qui ont cours, qu'ils soient économiques, sociaux ou climatiques.

Parallèlement, la prise de conscience nécessitant d'être plus attentifs aux enjeux planétaires durables semble reculer dans l'opinion (sondage ADEME de janvier 2014 qui place l'emploi en première ligne), alors qu'ils deviennent encore plus prégnants que par le passé et que de nombreux curseurs énergétiques et climatiques sont au rouge. Ainsi, comme le CESER l'avait déjà affirmé l'année précédente, il apparaît un besoin de sensibilisation, d'information et de formation particulièrement crucial et la Région devrait amplifier en ce domaine ses actions (communication sur les dispositifs d'aide, l'économie circulaire...).

Courant 2013 et au premier semestre 2014, le comité de suivi de l'Agenda 21 s'est réuni régulièrement pour travailler sur les 11 chantiers de l'Agenda 21. Le CESER, très présent, estime qu'un résultat intéressant en est ressorti. Toutefois, quelques considérations se sont fait jour ; comme dit précédemment, il faudrait :

- réactualiser les données de 2007,
- réengager un processus de débat avec les principaux acteurs afin de renforcer le plan d'action,
- intégrer la population dans un futur scénario d'Agenda 21 sous une forme à concevoir,
- organiser une journée annuelle sur les agendas 21 avec les acteurs et collectivités territoriales engagés ou souhaitant s'engager dans cette démarche,
- connaître le pourcentage de population couverte par un Agenda 21.

### **Les indicateurs de développement durable**

Le CESER considère que le document fourni est particulièrement détaillé, même si tous les indicateurs ne sont pas remis à jour. Toutefois, les remarques formulées l'année précédente (l'intérêt d'indicateurs synthétiques et qualitatifs en intégrant la part d'innovation régionale, faire la part entre des indicateurs de développement durable et ceux qui sont sectoriels, conforter des objectifs de résultat, notamment au moyen d'indicateurs performants) restent toujours à consolider. Le CESER ajoute qu'il serait très utile de rechercher des comparatifs entre régions, ce qui apporterait une meilleure compréhension à la lecture des indicateurs actuels. On pourra juger que selon les utilisateurs de ce tableau de bord, chacun y trouvera son compte. Toutefois, il ne peut se concevoir que comme un outil de valorisation interne et non comme un dispositif de communication. Enfin, l'absence de données récentes peut aussi perturber la lecture de certains indicateurs, ne permettant pas d'imaginer des actions futures efficaces (fret ferroviaire, égalité hommes femmes, énergie...).

### **Le projet de charte régionale pour des manifestations écoresponsables**

Le CESER apprécie le projet de charte qui lui est soumis. Cette incitation, considérée non comme une contrainte, relève d'une démarche citoyenne et progressive ce qui nous semble judicieux pour permettre aux responsables de se l'approprier. Les propositions d'accompagnement apparaissent donc comme des outils nécessaires pour les organisateurs puisque des difficultés supplémentaires seront incrémentées dans l'organisation de leurs événements.

### **La transition écologique pour l'emploi**

La Région continue son intervention en faveur d'une réduction des gaz à effet de serre, notamment dans la construction et l'habitat. Ce sujet est bien sûr majeur mais, au niveau national, on remarque des difficultés notoires : un objectif de 500 000 logements rénovés par an est décidé depuis plusieurs années alors que seuls 150 000 environ le sont dans les faits.

On observe donc des défaillances qui sont dues à de nombreux concours de circonstances se recoupant : formation des artisans, parcours complexes pour les particuliers, coûts élevés de réhabilitation, même s'ils sont amortis avec le temps grâce aux dépenses énergétiques moins importantes. De fait, il faut s'assurer que les dispositifs choisis soient le scénario final le plus judicieux : nous sommes, en effet, à la troisième solution préconisée par la Région Centre. Par conséquent, les dispositifs Isolaris et Energétis présentés doivent devenir, d'une part, pérennes, extrêmement lisibles, facilement accessibles, croisés avec les autres aides et, d'autre part, en adéquation parfaite avec les choix de l'Etat.

Le CESER note la mise en place du dispositif « Energétis Collectivités », proposé pour les petites communes, dont il est fait mention dans la Décision Modificative et qui aurait pu être mentionné dans le présent rapport.

Par ailleurs, le CESER souhaite apporter quelques remarques complémentaires :

- bénéficier d'interlocuteurs compétents sur les domaines énergétiques dans les banques,
- accentuer la communication sur les espaces info énergie (beaucoup de particuliers ne connaissant toujours pas ces sources de conseils),
- se tourner principalement vers les personnes en précarité énergétique,
- renforcer encore la formation des apprentis et des artisans,
- avoir des accompagnants pour les dossiers des particuliers et le choix qui est fait par la Région en ce domaine est excellent. C'est pourquoi, le CESER soutient la création des plates-formes locales de rénovation thermique, sur lesquelles la Région devra communiquer. Le CESER s'interroge s'il ne faudrait pas aller jusqu'à la validation des projets des particuliers par une instance ad hoc.

En outre, la Région pourrait étudier une démarche innovante permettant de financer des travaux de rénovation énergétique, mise en place récemment en Ile-de-France et Rhône-Alpes. La collectivité ou la Société d'Economie Mixte prend en charge l'ensemble des travaux d'isolation ; le propriétaire rembourse ensuite progressivement par un impôt lié au bien concerné, grâce à l'économie réalisée sur les dépenses énergétiques suite aux travaux.

### **L'économie circulaire**

Devant les difficultés qui émergent et qui se confirment sur l'accès aux matières premières, sur le besoin de réduire les déplacements de matière, et sur l'intérêt de rendre les territoires plus résilients et plus centrés sur leurs potentiels, le concept de l'économie circulaire est une réponse totalement adaptée. Néanmoins, si des bases théoriques sont aujourd'hui identifiées, notamment par des travaux de l'ADEME, nous sommes encore au balbutiement des possibles, laissant des marges de manœuvre très ouvertes, centrées sur les problématiques locales et territoriales.

Aussi, le CESER apprécie le scénario proposé en laissant toute latitude au moyen des appels à projets pour des réponses adaptées. Une des solutions qui pourrait être développée consisterait également à s'articuler sur les pôles territoriaux de coopération économique, intégrant ainsi au mieux l'économie sociale et solidaire qui a souvent des capacités déjà organisées autour de ces enjeux. En soi, cette économie circulaire ne peut pas se concevoir comme une économie de réparation, souvent dévolue aux secteurs caritatifs, mais bien sur une économie du futur. En ce sens, c'est bien d'une révolution culturelle et intellectuelle qu'il s'agit.

Par ailleurs, le CESER s'interroge sur le nombre d'emplois qui pourrait résulter de cette nouvelle politique. En outre, il est dommage que le budget de cet appel à projets ne soit pas précisé dans le rapport, même si la Décision Modificative apporte la réponse.

Enfin, rappelons le rapport produit par le CESER sur la déconstruction qui explorait en 2010 les quelques domaines suivants : les VHU (véhicules hors d'usage), l'aéronautique, l'armement, les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Le CESER apprécie fortement le travail conjoint mené depuis l'origine entre les deux assemblées, à la fois sur la rédaction de l'Agenda 21 et sur son suivi.

Par ailleurs, le CESER tient à rappeler que le Conseil régional devra continuer à être attentif pour que l'intégration des cinq finalités du développement durable demeure une préoccupation permanente dans l'ensemble de ces politiques régionales.

Enfin, même si la Région n'a pas la responsabilité de toutes les politiques menées sur notre territoire, elle doit cependant continuer d'impulser auprès de ses partenaires les préoccupations permanentes de l'Agenda 21 et inciter à la mise en œuvre locale d'agendas répondant réellement aux objectifs de la Région.

Avis adopté à l'unanimité.

Xavier BEULIN